



## Information Adhérents

Le 15 mai 2020

Flash Info 2020

### **Covid-19 – Subvention pour aider les TPE/PME/Indépendants à prévenir le Covid-19 au travail**

À compter du 18 mai, l'Assurance maladie-Risques professionnels met en place une aide « Prévention TPE Covid-19 ».

Destinée à financer les équipements de protection contre le Covid-19, les TPE/PME de moins de 50 salariés et les indépendants sans salarié vont bénéficier d'une subvention pour certains équipements et consommables à hauteur de 50 % pour un montant minimum de 1000 € d'investissement et plafonnée à 5000 €.

L'investissement effectué par l'entreprise pour s'équiper en matériel permet « d'isoler le poste de travail des salariés exposés au risque sanitaire, de faire respecter les distances entre les collaborateurs et / ou les publics accueillis, (...) en installations permanentes ou temporaires ».

La subvention concerne les achats ou locations réalisées entre le 14 mars et le 31 juillet 2020. Les entreprises peuvent constituer leur demande en utilisant les formulaires disponibles sur le site [ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise) et adresser leur dossier jusqu'au 31 décembre 2020 auprès de leur caisse de rattachement (Carsat, Cramif, CGSS, CSS). Un budget de 20 millions d'euros est alloué à cette subvention.

Source : Actu-environnement – Mai 2020

Contact :  
Le Boulanger Charles  
[charles.le.boulangier@fnsa-vanid.org](mailto:charles.le.boulangier@fnsa-vanid.org)